
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 avril 2018 à 19 h
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau/avocate, directrice d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut
Monsieur Charles-Hervé AKA, Secrétaire d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau déclare la séance ouverte à 19 h 05

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

Madame Chantal Rouleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux directeurs et employés de l'arrondissement.

La mairesse souhaite premièrement souligner la signature du livre d'or par deux athlètes et médaillés olympiques Pascal Dion et Catrine Lavallée qui sont résidents de l'arrondissement.

Pascal Dion a obtenu une médaille en patinage de vitesse courte piste (il est par ailleurs l'un des entraîneurs du club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles) et Catherine Lavallée au ski acrobatique. La mairesse indique que c'est une manière pour le Conseil de souligner le remarquable exploit accompli par ces deux résidents de l'arrondissement. Cela prouve que tout est possible lorsque la passion et la motivation sont au rendez-vous! Enfin, elle mentionne que ces deux athlètes sont des modèles pour les jeunes de l'arrondissement, car ils sont des ambassadeurs de l'excellent milieu de vie qu'est l'arrondissement, partagent aussi leur expérience et l'expertise acquise, s'engagent au même titre que l'arrondissement à la promotion d'un mode de vie plus actif.

Ensuite, la mairesse invite les citoyens à participer massivement à la 4^e édition de la Cabane à sucre du Village, en collaboration avec le Marché public du Village qui se déroulera le 7 avril prochain entre 11h30 et 15h30 à la place du Village-de la Pointe-aux-Trembles. C'est une occasion pour tous les citoyens de se rencontrer et célébrer l'arrivée du printemps et par conséquent le temps des sucres. Au menu de cette journée des produits traditionnellement consommés à la cabane à sucre. Il y aura aussi une fermette sur place et la présence d'un chansonnier.

Puis, la mairesse souligne que tous les élus arborent ce soir un petit ruban doré, à l'occasion de la journée « In memoriam », décrétée par l'arrondissement en 2006 à la demande de M. Jean-Maurice Demers qui a perdu sa conjointe, Mme Madeleine Gascon, dans un accident de la route survenu le 11 août 2006 sur le territoire. La mairesse mentionne que l'arrondissement a déployé de multiples efforts au cours des dernières années afin d'améliorer la sécurité routière, diminuer le risque d'accidents et réduire la vitesse dans les rues résidentielles. Pour poursuivre ces actions de sensibilisation, la mairesse indique que l'arrondissement se joint ce printemps à l'approche montréalaise en matière de sécurité routière « Vision zéro » axée sur la responsabilité partagée. « Une Vision, Zéro compromis. Une Vision, Zéro décès et blessé grave ». Parce que chaque vie compte. La vidéo et des messages de sensibilisation de cette campagne seront diffusés à travers les moyens de communication de l'arrondissement. De plus, en collaboration avec les postes de quartier 45 et 49 du SPVM, une activité de sensibilisation sur le territoire se déroulera au cours des prochaines semaines.

Enfin, la mairesse souligne une action des membres de l'équipe des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement, qui se sont récemment unis pour ensoleiller la journée des élèves d'une classe de maternelle qui avait lancé des ballons dans le ciel en espérant obtenir des réponses à leur appel. En effet, le 15 février dernier, les 11 élèves d'un groupe de maternelle de l'école primaire Elizabeth Ballantyne, située dans la ville de Montréal-Ouest, ont lancé 11 ballons dans le ciel pour souligner leur centième jour d'école. Ces ballons, tous accompagnés d'un message demandant à celui qui le retrouve de communiquer avec la professeure responsable du groupe, avaient pour but de créer un moment unique, significatif et mémorable pour les enfants du groupe qui commençaient tout juste leur parcours scolaire.

Elle indique que le 16 mars dernier, l'équipe des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement, s'est rendue à l'école de ces enfants pour leur apprendre que l'un des ballons lancés un mois plus tôt avait parcouru plus de 25 km pour se déposer sur notre territoire. Accompagnée de Confetti, la mascotte de l'arrondissement, l'équipe est restée dans la classe quelque temps, notamment pour tenter de faire deviner aux élèves, à l'aide d'une carte de la Ville de Montréal, où avait plus exactement abouti le ballon retrouvé.

Avant de quitter, un ballon jaune et quelques petits cadeaux ont été remis à chacun des enfants. Ce fut une matinée absolument magnifique, à la fois pour eux, mais aussi pour tous les membres de notre équipe.

CA18 30 04 0092

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 avril 2018 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA18 30 04 0093

RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 13 MARS 2018, DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 22 MARS 2018 AINSI QUE DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 19 MARS 2018.

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 mars 2018 et de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 mars 2018, ainsi que le procès-verbal de correction du 19 mars 2018.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Déziel invite les citoyens à aller soutenir les jeunes athlètes qui participent aux jeux de Montréal qui se dérouleront du 4 au 8 avril sur tout le territoire de la Ville. En effet, près 369 jeunes vont représenter les 19 arrondissements. L'arrondissement sera représenté par 6 à 12 jeunes qui défendront nos couleurs. Il espère que ces jeux vont permettre de voir de nouveaux talents éclore et qui sait de futurs champions olympiques décelés.

Plusieurs activités se tiendront sur le territoire de l'arrondissement dans le cadre de ces jeux, notamment les épreuves de Taekwondo au Centre Roussin toute la journée du 7 avril 2018. De plus, il y aura au centre sportif Claude Robillard « Fan Zone » où les citoyens pourront faire la découverte et l'apprentissage des différentes disciplines présentes à ces Jeux.

En outre, il veut souligner également la tenue de la 35^e édition du Défi Alter égo, qui concerne les athlètes qui souffrent d'un handicap. Il demande aux citoyens de se déplacer en grand nombre pour les soutenir. Il indique enfin que les participants viendront de 15 pays.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà fait référence à l'octroi du contrat pour des recherches archéologiques dans 6 parcs situés au bord de l'eau. Ces fouilles archéologiques vont permettre de découvrir et d'apprendre de nouvelles informations sur l'histoire de l'arrondissement. La durée des travaux est d'environ 1 mois et demi et le rapport devrait être déposé 1 an après. Il souhaite bon courage au soumissionnaire choisi pour effectuer cette fouille.

Madame la conseillère Suzanne Décarie invite les citoyens à être attentifs aux nouveaux panneaux de signalisation installés aux intersections des rues Sherbrooke et Notre Dame Est. Elle informe également les citoyens de l'entrée en vigueur de nouveaux horaires pour le stationnement depuis le 1^{er} avril et ce jusqu'au 1^{er} décembre prochain. Elle rappelle enfin aux citoyens que la période pour avoir les abris Tempo se termine le 15 avril prochain. À partir du 16 avril des contraventions pourraient être délivrées.

Monsieur le conseiller Richard Guay fait mention du projet des Jeunes Marins Urbains (JMU), conduit par le moniteur du projet monsieur Yves Plante. L'objectif de ce projet est la construction d'un voilier avec des frênes récupérés sur le territoire de la Ville. Ce projet s'intitule « *Petit bateau deviendra grand* » et concerne les jeunes de 7 à 77 ans. Il y aura des ateliers pour préparer et former toutes les personnes qui se seront inscrites. Ensuite il y aura une mise à l'eau qui aura lieu le 10 juin 2018 au lac aux Castors. L'inscription se fait sur le site internet, www.jeunesmarinsurbains.org au coût de 30 \$. Enfin, il souligne que de nombreux prix sont à gagner.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine souligne la victoire de deux résidents de Rivières-des-Prairies au festival de Salsa qui s'est tenu à Miami. Il s'agit de leur 2^e victoire de suite à cette compétition. Elle leur présente ses félicitations et ceux du Conseil et leur souhaite une bonne continuation. Il s'agit Mme Samantha Skale et M. Adrian Liropoli.

Ensuite souligne la tenue d'un sondage sur l'agriculture urbaine afin de savoir l'intérêt ou non des habitants de l'arrondissement vis-à-vis de cette pratique. Ce sondage sera effectué par l'organisme Éco-quartier, spécialisé dans le développement durable. À cet effet, deux soirées de consultations vont être tenues les 8 et 10 mai. Elle incite les citoyens à consulter le site internet et la page Facebook de la Ville pour avoir plus d'informations sur ce sondage, mais également à participer en grand nombre à ce sondage pour faire connaître leur opinion. Enfin, elle souhaite un bon début de printemps aux citoyens.

Madame la conseillère Lisa Christensen veut souligner un projet spécial initié par l'organisme 1, 2, 3 Go qui s'intitule « Que ferais-tu avec 2000 \$? » L'organisme a annoncé que le vainqueur, monsieur Dany Gravel-Gagné, a décidé d'utiliser le montant pour mettre en place « des activités Papa-enfants » qui consistent à organiser des activités en fin de semaine pour les pères et les enfants. Elle estime qu'il s'agit d'un projet innovateur qui mérite d'être souligné.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

CA18 30 04 0094

ADOPTION - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF - L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

12.01 1174561010

CA18 30 04 0095

OFFRIR À LA DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ARTÉRIEL (SARA), EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, LA RESPONSABILITÉ D'AMÉNAGER UN TROTTOIR ET DE L'ÉCLAIRAGE - CÔTÉ OUEST DU BOULEVARD RODOLPHE-FORGET - ENTRE LA RUE LOUIS-DESSAULLES ET LE BOULEVARD PERRAS - EFFECTUER DES MODIFICATIONS GÉOMÉTRIQUES A L'ÎLOT CENTRAL - FACE AU 11835 BOULEVARD RODOLPHE-FORGET - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE 2018.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'offrir à la direction de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel (SARA), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité d'aménager un trottoir et de l'éclairage sur le côté ouest du boulevard Rodolphe-Forget, entre la rue Louis-Dessaulles et le boulevard Perras et d'effectuer des modifications géométriques à l'îlot central face au 11835 boulevard Rodolphe-Forget à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles pour l'année 2018.

ADOPTÉ

12.02 1184281011

CA18 30 04 0096

**OCTROI - CONTRAT - ATLAS EXCAVATION INC. - RÉAMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE TENNIS - PARC DANIEL-JOHNSON - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-PARC18-03 (5 SOUMISSIONNAIRES).
AUTORISER L'UTILISATION DU FONDS DE PARCS DE L'ARRONDISSEMENT.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer à l'entreprise Atlas excavation inc, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat au prix de sa soumission, soit au montant de 288 107 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des terrains de tennis au parc Daniel-Johnson, conformément à l'appel d'offres RP-PARC18-03 (5 soumissionnaires);

D'autoriser à cette fin une dépense de 321 917,70 \$, taxes, contingences et incidences incluses;

D'autoriser l'utilisation du fonds de parcs, au montant net de 293 953,77 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1184281008

CA18 30 04 0097

OCTROI - CONTRAT - BORDURES ET TROTTOIRS R.S.F. (2017) INC. - TRAVAUX DE RÉFECTIONS MINEURES DE TROTTOIRS, DE BORDURES, ET CONSTRUCTION DE DALLES - MOBILIER URBAIN SUR DIVERSES RUES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIE-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISATION D'UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES RP-ING18-04. (8 SOUMISSIONNAIRES).

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer à la firme Bordures et trottoirs R.S.F. (2017) inc, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat au prix de sa soumission, soit au montant de 931 895,37 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfections mineures de trottoirs, de bordures, et construction de dalles pour mobilier urbain sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairie-Pointe-aux-Trembles, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING18-04 (08 soumissionnaires);

D'autoriser à cette fin une dépense de 971 395,37 \$, taxes, contingences et incidences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.02 1184281010

CA18 30 04 0098

OCTROI - CONTRAT - MUSCO SPORT LIGHTING CANADA CO - ACQUISITION D'ÉLÉMENTS D'ÉCLAIRAGE POUR DEUX (2) TERRAINS SPORTIFS - PARC DANIEL-JOHNSON - AUTORISATION DE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16666 (RP-PARC18-04) (2 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer à la firme Musco Sport Lighting Canada Co, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat au prix de sa soumission, soit au montant de de 148 386,73 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'éléments d'éclairage, conformément aux documents de l'appel d'offres public AO 18-16666 (RP-PARC18-04) (2 soumissionnaires);

D'autoriser à cette fin une dépense de 179 409,33 \$, taxes, contingences et incidences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement par l'affectation des surplus de gestion selon la résolution CA17 3010 0333.

ADOPTÉ

20.03 1181163001

CA18 30 04 0099

OCTROI - CONTRAT - COMPAGNIE EXCAVATION L. MARTEL INC - RÉALISATION DES TRAVAUX DE DÉMOLITION - CHALET - PARC CLÉMENTINE-DE LA ROUSSELIÈRE - AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE - APPEL D'OFFRES PUBLICS RP-IMM18-0766-02, SIX (6) SOUMISSIONNAIRES.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer à la firme compagnie Excavation L. Martel inc, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat au prix de sa soumission, soit au montant de 178 578,02 \$, taxes incluses, pour des travaux de démolition du chalet de parc Clémentine- De La Rousselière, situé au 13980, rue Notre-Dame Est conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-IMM18-0766-02 (6 soumissionnaires dont un (1) non conforme);

D'autoriser à cette fin une dépense de 208 031,38 \$, taxes, contingences et incidences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.04 1177288002

CA18 30 04 0100

RENOUVELLEMENT - CONTRAT-CADRE - SERVICES PROFESSIONNELS DE CONCEPTION EN INFRASTRUCTURES D'UNE DURÉE D'UNE ANNÉE - APPEL D'OFFRES PUBLIC PRO-ING17-01 - APPROBATION - PROJETS DE CONVENTION - FIRME LES CONSULTANTS SM INC. ET LA FIRME SNC-LAVALIN INC.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accorder, par renouvellement, un contrat-cadre d'une durée d'un an (1 année) pour des services professionnels de conception en infrastructures, pour une dépense maximale de 1 207 050,74 \$, taxes incluses, comportant deux firmes mandataires;

D'approuver le projet de convention de services professionnels aux firmes ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis soit Les Consultants SM inc. et SNC-Lavalin inc., pour des services professionnels requis à cette fin pour la somme maximale de 1 207 050,74 \$, taxes

incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public PRO-ING17-01 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'autoriser les dépenses pour les différents mandats soumis conformément aux règles de délégation administrative en vigueur et applicables aux contrats cadres, tel que le prévoit notamment l'article 15.1 du règlement numéro RCA08-30029, tel que modifié et, le cas échéant, tel que le prévoit le règlement RCE02-004 (et ses modifications) de la ville-centre;

D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de l'arrondissement et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

ADOPTÉ

20.05 1172726003

CA18 30 04 0101

RENOUVELLEMENT - CONTRAT-CADRE - SERVICES PROFESSIONNELS - CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS - ÉVALUATION STRUCTURALE DE CHAUSSÉES SOUPLES - CONCEPTION DE CHAUSSÉE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - DURÉE D'UNE ANNÉE - APPEL D'OFFRES PUBLIC PRO-ING17-03 (4 SOUMISSIONNAIRES) - APPROBATION - PROJETS DE CONVENTION - FIRME GROUPE ABS - FIRME LES CONSULTANTS SM INC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accorder, par renouvellement, un contrat-cadre d'une durée d'un an (1 année) pour des services professionnels de caractérisation environnementale des sols et conception de chaussées d'une durée d'une année, au montant maximal de 614 838,40 \$, taxes incluses, comportant deux firmes mandataires;

D'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel les firmes ci-après désignées, Groupe ABS inc. et Les Consultants SM inc., ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles les services professionnels requis à cette fin pour la somme maximale de 614 838,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public no PRO-ING17-03 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'autoriser les dépenses pour les différents mandats soumis conformément aux règles de délégation administrative en vigueur et applicables aux contrats cadres, tel que le prévoit notamment l'article 15.1 du règlement numéro RCA08-30029, tel que modifié et, le cas échéant, tel que le prévoit le règlement RCE02-004 (et ses modifications) de la ville-centre;

D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de l'arrondissement et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

ADOPTÉ

20.06 1172726011

CA18 30 04 0102

OCTROI - CONTRAT - ENTREPRISE AV-TECH INC. - SERVICES DE PLOMBERIE - PARCS, ESPACES VERTS - AUTRES ESPACES CONNEXES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - DURÉE DE DEUX (2) ANS (2018-2019) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16790 (RP-PARC18-18) (4 SOUMISSIONNAIRES).

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer à l'entreprise Av-Tech inc, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat au prix de sa soumission, soit au montant de 130 616 \$,, taxes incluses, pour des services de plomberie dans les parcs, espaces verts et autres espaces connexes de l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et ce, pour deux (2) ans (2018-2019), conformément à l'appel d'offres public RP-PARC18-18 (4 soumissionnaires);

D'autoriser à cette fin une dépense de 138 615,97 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.07 1181163004

CA18 30 04 0103

OCTROI - CONTRAT - ENTREPRISE TECHNIPARC (DIV. 9032-2454 QUÉBEC INC.) - ENTRETIEN DE TERRAINS DE SOCCER NATURELS - DIVERS PARCS DE L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - DURÉE DE DEUX (2) ANS - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 18-16788 (RP-PARC18-19) (3 SOUMISSIONNAIRES).

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer à l'entreprise Techniparc (div. 9032-2454 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat au prix de sa soumission, soit au montant de 42 413,82 \$, taxes incluses, pour l'entretien de terrains de soccer naturels de divers parcs de l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, conformément à l'appel d'offres 18-16788 (RP-PARC18-19) (3 soumissionnaires);

D'autoriser à cette fin une dépense de 42 413,82 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.08 1181163005

CA18 30 04 0104

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISME JEUNES MARINS URBAINS - RÉALISATION D'UN CHANTIER NAVAL DE QUARTIER SE DÉROULANT À L'ÉTÉ 2018.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 5 000 \$, non récurrente, à l'organisme Jeunes Marins Urbains pour la réalisation d'un chantier naval de quartier se déroulant à l'été 2018.

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.09 1183163002

CA18 30 04 0105

ACCORDER - SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT - QUATRE ORGANISMES DE L'ARRONDISSEMENT - RÉALISATION DE PROJETS ALLANT JUSQU'AU 31 MARS 2019 - ENTENTE ADMINISTRATIVE - GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES-ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-METSS 2013-2018) - APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 195 637 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales -Alliances pour la solidarité (Ville—MTESS 2013-2018) et approuver les projets de convention à cet effet.

Organisme	Projet et Période	Montant
Loisirs communautaires Le Relais du bout	Regroupement des organismes intervenant aux HLM Séguin, du 1er avril 2018 au 31 mars 2019	75 000 \$
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	Intégration- familles, du 1er avril 2018 au 31 mars 2019	15 439 \$
Équipe RDP	Soutien aux enfants des familles vulnérables de Rivière-des-Prairies, du 3 avril 2018 au 31 décembre 2018	42 198 \$
Centre de promotion communautaire le Phare inc.	« Unis » (Unique-Novateur-Inédit et Solidaire), du 3 avril 2018 au 30 mars 2019	63 000 \$

D'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉ

20.10 1187740001

CA18 30 04 0106

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES POUR LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 9 février 2018.

ADOPTÉ

30.01

CA18 30 04 0107

ACCUSER RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - MOIS DE FÉVRIER 2018 - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE DU 27 JANVIER AU 23 FÉVRIER 2018. DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - MOIS DE FÉVRIER 2018 - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE EFFECTUÉES - MOIS DE FÉVRIER 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de février 2018 et en matière de ressources financières pour la période du 27 janvier au 23 février 2018.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois de février 2018 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de février 2018.

ADOPTÉ

30.02 1184230003

CA18 30 04 0108

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - DIFFÉRENTS ORGANISMES - ORGANISATION D'ACTIVITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 1500 \$ aux organismes suivants :

200 \$ à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'île, pour et au nom de l'École secondaire Daniel-Johnson pour le défi Pierre Lavoie

250 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire pour l'organisation du Gala de la persévérance scolaire du 3 juin 2018;

50 \$ au Fonds d'action santé communautaire Bénise Normil pour le Défi Pédalons 5 minutes contre l'obésité;

500 \$ à Pointe-aux-fêtes pour l'organisation de la fête nationale 2018, le 23 juin 2018;

500 \$ à la Corporation de Développement Communautaire de la pointe pour l'organisation de la 3e édition de la consultation jeunesse Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03 1184860009

CA18 30 04 0109

Avis de motion - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA17-30080-1

Madame Suzanne Décarie conseillère d'arrondissement et conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou ferai présenter pour adoption le Règlement numéro RCA17-30080-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2018) (RCA17-30080)».

40.01

CA18 30 04 0110

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT - RCA17-30080-1

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA17-30080-1 intitulé : " Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2018)"

ADOPTÉ

40.02 1174860006

CA18 30 04 0111

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-115

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-115 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment situé au 13500, boulevard Métropolitain Est aux fins de l'usage principal « véhicules routiers neufs (vente/location) » et des usages complémentaires « véhicules routiers usagés (vente/location) », « véhicules routiers (réparation/entretien) et « pièces, accessoires véhicules routiers » ainsi que l'aménagement du terrain sur le lot 6 220 217 du cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 19 avril 2018, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.03 1180565002

CA18 30 04 0112

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-032

ATTENDU QUE ce règlement remplace le règlement RCA09-Z01-031, dont le premier projet a été adopté par le résolution numéro CA17 3012 0420;

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1) permet au conseil d'une municipalité de diviser le territoire en zones et de spécifier, pour chaque zone, les normes de zonage qui sont autorisées;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles exerce les compétences de la Ville de Montréal, conformément à l'article 131 de sa charte;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public que certaines dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, tel que modifié, ci-après : « le Règlement de zonage ») soit revues, harmonisées et actualisées;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du présent règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 6 février 2018;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 6 février 2018, ainsi que la tenue d'une l'assemblée publique de consultation le 27 février et l'adoption d'un second projet de règlement le 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire n'a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce règlement.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-Z01-032 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires».

ADOPTÉ

40.04 1176425017

CA18 30 04 0113

PIIA - 9080, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 mars 2018, il est recommandé

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 172 de la section 25 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), du projet visant l'installation d'enseignes commerciales pour un poste d'essence situé au 9080, boulevard Maurice-Duplessis, sur les lots 1 979 818 et 1 979 819, dans le district de Rivière-des-Prairies.

Les enseignes sont présentées sur les plans et les photos déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 15 février 2018.

ADOPTÉ

40.05 1180826001

CA18 30 04 0114

PIIA - AMENDEMENT - RÉOLUTION CA16 30 02 0033 - 7055, BOULEVARD GOUIN EST.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 mars 2018, il est recommandé:

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la demande d'amendement de la résolution CA16 30 02 0033, telle qu'amendée dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 90 de la section 12, à l'article 103.2 de la section 13.1 et de l'article 184 de la section 27 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), relativement aux modifications apportées à l'apparence du bâtiment et à l'aménagement du terrain situé au 7055, boulevard Gouin Est, sur le lot 5 831 672 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Rivière-des-Prairies.

Les modifications sont illustrées sur les documents soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 16 février 2018.

Le tout, relativement à la demande de permis de transformation numéro 3001335926.

ADOPTÉ

40.06 1183469004

CA18 30 04 0115

PIIA - PARC CLÉMENTINE-DE LA ROUSSELIÈRE - 13980, RUE NOTRE-DAME EST.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 mars 2018, il est recommandé :

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 96 et 103.2 des sections 13 et 13.1 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans visant l'implantation, l'apparence et l'aménagement du terrain dans le cadre des travaux de construction d'un nouveau pavillon dans le parc Clémentine-De La Rousselière, situé au 13980, rue Notre-Dame Est, sur le lot portant le numéro 1 270 071 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies.

Les matériaux et les couleurs retenus pour l'agrandissement sont :

Matériaux	Éléments architecturaux	Couleurs
Acier corten	Murs extérieurs et toiture	Rouille
Stuc acrylique	Murs extérieurs	Gris clair / texture Siena
Bois lamellé	Pontage	Naturel
Acier métallique	Solinage	Noir
Aluminium anodisé	Cadres des portes et fenêtres	Noir
Membrane élastomère	Toiture	Blanc

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux de qualité supérieure et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

Le tout, tel que présenté sur les plans, élévations et les perspectives préparés par les *Architectes Labonté Marcil*, estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 20 février 2018, sur le *plan de transplantation et d'abattage d'arbres* préparé par la Section conception de parc de l'arrondissement, soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 20 février 2018, de même que sur le *plan projet d'implantation* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Paquin, en date du 13 février 2018, minute 17107.

Le tout, relativement à la demande de permis de construction numéro 3001394075.

ADOPTÉ

40.07 1183469005

CA18 30 04 0116

INSTALLATION - ZONE DE DÉBARCADÈRE À L'USAGE DE PERSONNES HANDICAPÉES FACE AU 50, RUE DE RICHELIEU - DISTRICT DE POINTE AUX TREMBLES.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA18-(C-4.1)-003, l'installation d'une signalisation délimitant une zone de débarcadère à l'usage des personnes handicapées, d'une longueur de 2 mètres, devant l'entrée au 50, rue de Richelieu.

De conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.08 1184281012

CA18 30 04 0117

ÉDICTER - ORDONNANCE NUMÉRO OCA18-(RCA09-Z01)-001 AUTORISANT - AFFICHAGE DE PANNEAUX PUBLICITAIRES SUR CERTAINS SITES DANS L'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA18-(RCA09-Z01)-001 en vertu du règlement RCA09-Z01, article 315, afin d'autoriser exceptionnellement l'affichage des enseignes et des panneaux publicitaires, incluant à des fins publiques, culturelles, touristiques et sociocommunautaires, sur les sites et les périodes identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

40.09 1171528003

CA18 30 04 0118

APPROBATION - PROGRAMMATION DES ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE 2018 - ÉDICTION DES ORDONNANCES AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2018.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA18-(C-4.1)-004** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA18-(B-3)-001** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA18-(P-1)-001** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA18-(RCA09-Z01)-002** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les calèches (17-079, article 55), l'ordonnance numéro **OCA18- (17-079)-001** jointe à la présente, permettant la circulation de calèches, selon les sites et les horaires des

événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA18-(P-3)-001** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018», dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.10 1182971001

CA18 30 04 0119

DÉSIGNATION - PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - PÉRIODE DE DEUX ANS.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE désigner Monsieur Richard Guay, conseiller d'arrondissement et conseiller de ville, président, au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une période de deux ans, soit du 3 avril 2018 au 2 avril 2020.

ADOPTÉ

51.01 1183971001

CA18 30 04 0120

DÉSIGNATION - UN MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES POUR PRÉSIDER LE COMITÉ DE CIRCULATION DE L'ARRONDISSEMENT - PÉRIODE DE DEUX ANS.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE désigner Madame Suzanne Décarie conseillère d'arrondissement et conseillère de ville, présidente, au sein du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une période de deux ans.

ADOPTÉ

51.02 1184281003

CA18 30 04 0121

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT D'UN ORGANISME OEUVRANT DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES POUR SIÉGER AU COMITÉ DE CIRCULATION - PÉRIODE DE DEUX (2) ANS.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De désigner, le représentant de l'organisme TANDEM œuvrant dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au sein du comité de circulation et pour une période de deux (2) ans, et ce, rétroactivement à compter du 1er mars 2018.

ADOPTÉ

51.03 1184281014

CA18 30 04 0122

DÉSIGNATION - PRÉSIDENT- COMITÉ JEUNESSE - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - PÉRIODE DE DEUX ANS.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE désigner Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement, président au sein du comité jeunesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période de deux ans.

ADOPTÉ

51.04 1184860012

CA18 30 04 0123

DÉSIGNATION - PRÉSIDENT- COMITÉ DÉMOCRATIE ET PARTICIPATION CITOYENNE - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES PÉRIODE DE DEUX ANS.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE désigner Madame Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement, présidente au sein du comité démocratie et participation citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période de deux ans.

ADOPTÉ

51.05 1184860011

CA18 30 04 0124

**DÉSIGNATION - PRÉSIDENT - COMITÉ DES AÎNÉS - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-
POINTE-AUX-TREMBLES - PÉRIODE DE DEUX ANS.**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE désigner Madame, Monsieur Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement et conseiller de ville, président au sein du comité des aînés de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période de deux ans.

ADOPTÉ

51.06 1184860010

CA18 30 04 0125

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 03

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée

ADOPTÉ

70.01

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} mai 2018

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement